

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 30 septembre 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	12 septembre 2025	15 septembre 2025

N° délibération	Objet
2025-109	Attribution du marché de renouvellement de conduite rues Hent Dour Bras et Hent Menez Arre à La Feuillée suite à la deuxième tranche de travaux d'aménagement du bourg

Le 30 septembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marc QUEMENER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON, Arnaud COZIEN à Grégory LE GUILLOU

Absents et excusé : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHES, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL (excusé)

Secrétaire de séance : Brigitte COURBEZ

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu le code de la commande publique notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants

Vu la publicité d'appel à concurrence faite sur la plateforme Megalis le 16 juillet 2025 et le 17 juillet 2025 sur le JAL Le Télégramme relative aux travaux en objet.

Considérant

- Que le marché public a reçu huit offres à l'issue de l'appel à concurrence

L'analyse des offres a permis un classement des offres et présente une proposition d'attribution du marché.

Il est proposé l'attribution des marchés suivant un classement établi d'après les critères d'attribution suivants : le prix (60%), la valeur technique détaillé en sous critères (40%)

Le conseil communautaire décide

Article 1 : attribution

Au vu de l'analyse des offres, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'attribuer le marché à l'entreprise :

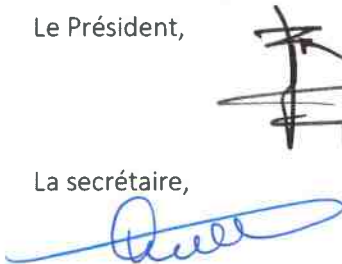
Eurl Louis LE PAGE – 29410 PLOUNEOUR-MENEZ pour un montant de 58.030 € H.T.

Article 2 : autorisation de signer le marché public

Le conseil communautaire autorise M. le Président à signer le marché public et à accomplir les formalités post attribution.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 01 octobre 2025